

**RESUME DE L'INTERVENTION DE MME BREMONT
AU COLLOQUE
« PREVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LES VIOLENCES SEXUELLES DES
MINEURS : QUEL DIALOGUE SUR LA SEXUALITE ? »**

REIMS 15 ET 16 OCTOBRE 2009

Les lois dites de décentralisation (22.7.83 et 6.1.86) ont transféré aux départements les compétences concernant la prévention mais aussi la protection des enfants et des familles. Les missions du département sont définies dans l'art L221-1 du code d'Action Sociale et des familles. Ainsi, sous l'Autorité du Président du Conseil Général, la politique d'Aide Sociale à l'Enfance est mise en œuvre et déclinée par ses services sur l'ensemble du territoire.

Les affaires d'Outreau, d'Angers très largement médiatisées ont amené une prise de conscience forte de l'opinion publique mais aussi de l'ensemble des professionnels du secteur médico-social sur la nécessité de réformer le signalement et le traitement des violences sexuelles. La loi du 5 mars 2007 réformant les mécanismes de la protection de l'Enfance a donc vu le jour plaçant ainsi le Département comme chef de file de l'Action Sociale.

Les professionnels chargés d'accompagner les mineurs confiés se voient confrontés au quotidien à l'horreur des actes commis en matière de délinquance sexuelle mais aussi et surtout aux conséquences dramatiques sur l'évolution personnelle et affective de ces enfants victimes.

Les troubles du comportement tels que masturbations répétées, propos orduriers, conduites à risque souvent consécutifs à ce traumatisme mettent à mal les lieux d'accueil pourtant chargés de les aider à une reconstruction.

Faute de solutions adaptées, les réorientations même si elles sont légitimes se révèlent non productives, voire traumatisantes. L'enfant a le sentiment d'être tout puissant, les professionnels sont généralement dans un désarroi total.

L'absence de prise en charge pluri-professionnelle et adaptée à cette problématique mais aussi le manque de formation des acteurs du champ médico-social viennent renforcer le sentiment d'impuissance, d'échec et de solitude des éducateurs « suivi de placement ».

Il n'est certes pas aisé ou naturel dans notre société d'aborder les questions liées à la sexualité car cela fait référence à l'intimité, à la sphère privée. Pourtant, un travail doit être engagé dans ce sens car ces enfants victimes et/ou agresseurs seront eux-mêmes demain des parents. La prévention prend ici tout son sens.